Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 62 (1953)

Heft: 1

Artikel: La Suisse, zone de sécurité?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682641

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

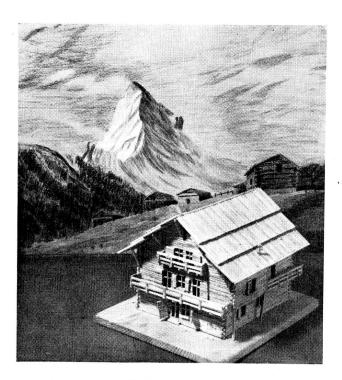
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Deux «juniors» de l'école de la rue de Berne, Genève, ont préparé pour Toronto, Gérald B. ce magnifique chalet de bois et Claude L. ce dessin du Cervin.

Rouge — s'emparer de la tribune de la Conférence, d'aucuns pensent que Toronto a marqué le crépuscule de la Croix-Rouge, si elle n'en a pas sonné le glas. Sans méconnaître que la Croix-Rouge est menacée, nous ne partagerons pas un tel pessimisme. N'oublions pas que les circonstances étaient spéciales. N'oublions pas que Toronto était une Conférence de temps de guerre. Guerre de feu en Corée, guerre froide partout ailleurs. Or, la guerre est totale. Rien n'est complètement à l'abri de ses coups. Cette fois, elle a éclaboussé la Croix-Rouge. En pénétrant jusque dans la Conférence, la guerre a marqué un point. Il faut le reconnaître et le déplorer. Mais ce n'est pas un point final. Car la Conférence internationale n'est pas, à elle seule, la Croix-Rouge. Ainsi que le disait le président du Comité international de la Croix-Rouge dans son allocution de clôture: «Dans l'histoire bientôt centenaire de notre institution, chacune de nos Conférences n'est qu'un épisode. Ce n'est pas d'elles seules que dépend la marche en avant de notre idée. Ce sont les «légions invisibles» des artisans humbles de la Croix-Rouge, partout dans le monde, qui portent et porteront haut notre drapeau, quoiqu'il arrive dans nos salles de séance.» Or ceux-là, ces millions de serviteurs anonymes qui, après comme avant Toronto, continuent à panser les blessures, à visiter les prisonniers, à vêtir et nourrir les réfugiés, et ce faisant, à porter la paix jusque dans la guerre, ceux-là aussi, ils marquent des points. Et ils en marqueront encore, pour la Croix-Rouge.

La Suisse, zone de sécurité?

La 4e convention de Genève pour la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, reprenant une idée déjà défendue par Henri Dunant, prévoit en son article 14 que les Puissances ont la possibilité de créer sur leur territoire des zones dites sanitaires et de sécurité, neutralisées et complètement démilitarisées, permettant de préserver les malades, les femmes et les enfants, les vieillards, des conséquences de la guerre.

En juin 1946 à la suite d'un appel lancé par Albert Steffen et plus de cinquante parlementaires, le conseiller national Anderegg (St-Gall), présentait un postulat préconisant d'étendre à des pays entiers, la Suisse par exemple, la notion de zone sanitaire et de sécurité. Le Conseil fédéral accepta d'examiner ce postulat.

Au mois de mars 1952, le Comité international de la Croix-Rouge adressait une circulaire aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, leur recommandant d'entreprendre les préparatifs en vue de la désignation et de l'organisation, en temps de paix déjà, de zones sanitaires et de sécurité dans chaque pays.

Lors de la séance de la Direction du 4 décembre, le Dr Anderegg, se référant à la circulaire du C. I. C. R. et à l'action parlementaire précitées, proposa de renoncer à créer en Suisse des zones sanitaires et de sécurité régionales ou locales, mais de chercher à obtenir que notre pays soit reconnu comme un seul centre hospitalier où pourraient être accueillis en temps de guerre les réfugiés, les blessés, les enfants et leurs mères. Cette proposition tient compte de la situation particulière de la Suisse neutre, mais diffère complètement, du fait qu'il s'agit d'une neutralité armée, du principe adopté par les Etats signataires des conventions de Genève de 1949 au sujet des zones sanitaires et de sécurité.

Une commission a été chargée d'étudier ce problème et de faire rapport le plus rapidement possible.

A Berlin-Ouest

LA GRAVE SITUATION DES REFUGIES EN 1953

En ce début de 1953, les possibilités d'accueil de Berlin-Ouest pour les réfugiés venant de la zone orientale sont épuisées. Les 69 camps et centres d'accueil de l'ancienne capitale allemande sont pleins jusqu'à la dernière place. Le 2 janvier, l'office des réfugiés a annoncé que de nouveaux arrivants ne pourraient être hébergés que dans des conditions tout à fait primitives.

Pendant le seul mois de décembre, quelque douze cents fermes ont été abandonnées dans la zone soviétique et plus de trois mille paysans ont gagné Berlin-Ouest avec femmes et enfants. Les agriculteurs constituent actuellement près du quart de l'ensemble des réfugiés, pourcentage jamais atteint encore.